

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Le Propriétaire-Gérant, A. G. ALLIEN.

Étampes. — Imprimerie de A. G. ALLIEN.

PRIX DES INSERTIONS.

Annonces... 20 c. la ligne.
Réclames... 30 c. —

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an... 12 fr.
Six mois... 7 fr.
2 fr. en sus, par la poste.
Un numéro du journal... 30 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

« La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1875, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la *Concorde de Seine-et-Oise* et le *Libéral de Seine-et-Oise*. — pour celui de Corbeil, dans le journal *l'Abeille de Corbeil*; — pour celui d'Étampes, dans le journal *l'Abeille*

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3,
Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

d'Étampes; — pour celui de Mantes, dans le *Journal judiciaire de Mantes*; — pour celui de Pontoise, dans l'*Echo Pontoisien*; — pour celui de Rambouillet, dans l'*Annuaire de Rambouillet*.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Hiver à partir du 2 Novembre 1874.

STATIONS	10		12		50		52		10		19		36		22		24		63		26		28		3	
	1 2 3	1 ^{re} cl.	1 ^{re} cl.	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 ^{re} cl.	1 2 3	1 2 3	1 ^{re} cl.	1 2 3															
ORLÉANS D.	1 21	2 16	2 43		6 50	10 45	2	3 40	7 23		8 40	9 35	11		8 40	9 35	11		8 40	9 35	11		8 40	9 35	11	
TOURY.	2 10				7 52	11 52	2 50	4 48		9 32	10 35	11 49			9 32	10 35	11 49		9 32	10 35	11 49		9 32	10 35	11 49	
ANGERVILLE.		3 16			8 15	12 16		5 12		9 52					9 52				9 52				9 52			
MONNERVILLE.				matin.	8 24	12 26		5 22		10 23	11 24	12 37			10 23	11 24	12 37		10 23	11 24	12 37		10 23	11 24	12 37	
ÉTAMPES.	2 58	3 41	4 7		8 51	12 55	3 30	3 45	5 50	8 51	9	10 23	11 24	12 37	3 45	5 50	8 51	9	10 23	11 24	12 37		10 23	11 24	12 37	
ÉTRÉCHY.					6 11	9 2	1 7	3 56	6 2						3 56	6 2			3 56	6 2			3 56	6 2		
CHAMARANDE.					6 18	9 9	1 14	4 3	6 9						4 3	6 9			4 3	6 9			4 3	6 9		
LARDY.					6 25	9 16	1 22	4 10	6 17						4 10	6 17			4 10	6 17			4 10	6 17		
BOURAY.					6 32	9 24	1 29	4 17	6 24						4 17	6 24			4 17	6 24			4 17	6 24		
BRÉTIGNY.	3 32				6 54	9 43	1 49	4	4 40	6 44					4 40	6 44			4 40	6 44			4 40	6 44		
PARIS. Arr.	4 20	4 39	5 5	8 4	10 55	3 4	4 40	5 50	7 58	9 54	11 1	11 44	12 45	1 55	5 50	7 58	9 54	11 1	11 44	12 45	1 55		11 44	12 45	1 55	

Train n° 403. Départ d'Étampes pour Orléans : 5 h. 17 m., matin. | Monnerville, 6 7. | Angerville, 6 19. | Toury, 7 4. | Orléans, arrivée, 8 h. 35 m., matin.

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 7,020 fr., versés par 60 déposants dont 7 nouveaux.

Il a été remboursé 43,794 fr. 56 c.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 2,840 fr., versés par 20 déposants.

Il a été remboursé 4,021 fr. 33 c.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 650 fr., versés par 3 déposants.

Il a été remboursé 943 fr. 40 c.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 764 fr., versés par 10 déposants dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 4,762 fr. 89 c.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 352 fr., versés par 4 déposants.

Il a été remboursé 410 fr.

Police correctionnelle.

Audience du 3 Mars 1875.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants :

JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

— DEQUATRE Geneviève dite Clotilde, 42 ans, née à Bellegarde (Loiret), demeurant à Milly; acquittée du délit de vols comme ayant agi sans discernement, mais le Tribunal a ordonné qu'elle serait conduite dans une Maison de correction, pour y être élevée et détenue jusqu'à 20 ans accomplis.

— CHARPAIN Marie-Françoise, 41 ans, femme de Jean-Joseph Galmard, journalière, demeurant à Mondeville; 45 jours de prison et aux dépens, pour escroqueries.

— DALBY Jules Adrien, 38 ans, cultivateur, demeurant à La Forêt Saint-Croix; 45 jours de prison, 100

fr. d'amende et aux dépens, pour falsification de lait par addition de 40 à 42 0/0 d'eau; le Tribunal a, en outre, ordonné l'insertion du jugement par extrait dans le journal *l'Abeille*, et l'affiche du jugement également par extrait, au nombre de 25 exemplaires, dans les communes de La Forêt, Méréville, Monnerville, Saclas et Angerville, au nombre de trois exemplaires, et dans la ville d'Étampes, au nombre de dix exemplaires.

*** Samedi dernier, les employés de l'octroi Tuppin, Girardin et Dauvernet, étant de service à la barrière du faubourg Saint-Pierre, trouvèrent un porte-monnaie sans pouvoir présumer quel pouvait être son propriétaire, en raison du grand nombre de personnes qui s'étaient présentées à leur bureau. Mais vers deux heures, M. Thomas, cultivateur et maire de la commune de La Forêt-Saint-Croix, entra au bureau d'un air tout inquiet, disant qu'il venait de s'apercevoir, en arrivant sur le marché d'Étampes, de la perte de son porte-monnaie, et qu'après maintes recherches il n'avait pu le retrouver. Il s'enquit alors s'il ne l'aurait pas égaré dans le bureau. Les préposés de l'octroi, après lui avoir demandé quelle somme se trouvait dans le porte-monnaie, et constaté qu'elle répondait au chiffre reconnu par eux, lui remirent contenant et contenu s'élevant à 257 fr. 90 c. Le sieur Thomas offrit une récompense aux employés; pas n'est besoin de dire qu'elle fut refusée.

Ce n'est pas la première fois, du reste, que nous avons à signaler de pareils actes de probité de la part des employés de l'octroi de notre ville.

*** Depuis quelque temps déjà, le parquet du tribunal de la Seine recherchait à Paris la femme d'un sieur Biaux, de Rouen, qui avait abandonné le domicile conjugal en décembre dernier, pour suivre un ouvrier tailleur, avec lequel elle était venue à Paris. Le 7 février dernier, la police découvrit leur domicile, et les agents arrivèrent au moment où le couple venait d'abandonner le logement, et qu'une voiture de démé-

nagement enlevait le mobilier pour l'amener à Étampes. La police de cette ville, ayant été prévenue, fit aussitôt des recherches, et découvrit leur nouveau domicile, rue du Perray, 27, où l'on put constater le flagrant délit d'adultère et opérer leur arrestation. Ils furent ensuite conduits à Paris sous bonne escorte. La femme Biaux avait abandonné et laissé à son mari ses trois enfants en bas âge.

*** Le 4^{er} mars courant, un bien fâcheux accident est arrivé au moulin Sablon. Vers onze heures et demie du matin, le sieur Eugène Lалуque, âgé de trente-trois ans, aide-garde-moulin, se trouvait au rez-de-chaussée occupé à accrocher des sacs de blé qu'un autre garde-moulin, le sieur Peschard, faisait monter au moyen d'une corde au quatrième étage. Un de ces sacs, probablement mal accroché, se détacha à environ deux mètres de hauteur, atteignit le malheureux Lалуque à la tête, et le renversa par terre. Relevé presque aussitôt, il reçut les soins de MM. Muret et Biebyuck, puis fut transporté chez lui dans un état presque désespéré, et les médecins n'ont encore pu se prononcer sur sa position. Par une fatalité inouïe, cet infortuné venait de reprendre son travail interrompu depuis deux mois par suite d'une bronchite. Il est marié et a un jeune enfant de trois ans.

Le 27 février dernier, entre huit et dix heures du matin, un infanticide a été commis à Chalo-Saint-Mars dans les circonstances suivantes :

La nommée Augustine Brière, âgée de dix-huit ans, domestique chez le sieur Bourreau, cultivateur à Gueurville, commune de Chalo-Saint-Mars, était enceinte et avait dissimulé sa grossesse. Dans la matinée du 27 février, se sentant prise des douleurs de l'enfantement, elle monta dans un grenier, non sans laisser çà et là des traces de sang, et mit au monde une petite fille qu'elle enfouit dans un tas d'avoine pour la faire périr. Guidé par les traces de sang, M. Bourreau fit des recherches, et découvrit bientôt la pauvre enfant sur le

point d'expirer, et qui ne tarda pas à mourir. Il informa aussitôt la justice, à laquelle la fille Brière fit des aveux complets.

** On nous remet, à la dernière heure, le compte-rendu de la représentation du dimanche 28 février; — malgré notre bon vouloir pour le théâtre et pour son sympathique Directeur, nous sommes forcés d'ajourner au prochain numéro l'article retardataire.

Tablettes historiques d'Étampes.

16 FÉVRIER 1147.

Assemblée d'Étampes (1).

L'ouverture du parlement se fit le 16 février 1147. Louis le Jeune le présida en personne, et proposa les diverses questions sur lesquelles il appelait les délibérations des conseillers. L'enthousiasme semblait un peu refroidi; mais à l'aspect de saint Bernard « qui venait de conférer pour la milice de la Croix, avec le monarque et les grands du royaume des Teutons! » les visages s'épanouirent, et l'Assemblée ressentit une émotion de fierté chrétienne qui ranima l'énergie des résolutions.

La première journée fut employée à entendre les ambassadeurs de Conrad et les députés de Geisa, roi de Hongrie, annonçant que leurs souverains accordaient aux Croisés le libre passage sur leurs terres. On lut aussi les lettres de l'empereur grec, Manuel Comnène, contenant les plus emphatiques protestations d'amitié, en réponse à la notification que le roi de France lui avait faite de la croisade. Le style oriental et hyperbolique de ces épitres choqua le bon sens français. « L'évêque de Langres, Godefroy, prenant compassion du roi qui rougissait de se voir encensé de tant de flatteries; et ne pouvant supporter les interminables phrases du lecteur, les interrompit : Mes frères, leur dit-il, veuillez ne pas

(1) L'abondance des matières ne nous a pas permis de publier cette éphéméride à sa date.

Feuilleton de l'Abeille

(3) DU 6 MARS 1875.

HISTOIRE DE DEUX AMIS.

Malheureusement le général en chef de l'armée de la Loire perdit un temps précieux à Orléans et permit à l'armée de Frédéric-Charles, devenue libre après la malheureuse capitulation de Metz, de venir se placer entre lui et Paris. Or, quand d'Aurèle de Paladines voulut reprendre l'offensive, il se trouva en présence de forces supérieures.

C'est à Patay que nous retrouvons les deux sergents. Sur ce point, la résistance fut longue et énergique; malgré la puissance de l'artillerie ennemie, le succès de la journée fut longtemps incertain. Il fallut l'ordre de battre en retraite pour laisser l'avantage aux Prussiens.

Au moment où les Français abandonnaient leurs positions, Jacques Pérard reçut une balle dans la cuisse. Étienne le vit tomber et s'élança pour le relever. Autour d'eux les obus éclataient et les balles sifflaient; de nombreux escadrons prussiens s'élançaient dans la plaine pour s'emparer de nos trainards et menacer notre arrière-garde.

— Laisse-moi, dit Jacques d'une voix faible, songe à toi et ne t'expose pas plus longtemps au danger.

— T'abandonner? jamais! s'écria Étienne; je veux te sauver ou je partagerai ton sort, quel qu'il soit.

— Malheureux! tu n'entends donc pas le bruit de la fusillade?

— Je n'entends rien; mais je vois que tu es blessé, que tu souffres...

— Étienne, tu vas te faire tuer.

— Eh bien! je mourrai près de toi, avec toi!...

— Mais je ne le veux pas. Pense à Céline, à tes enfants!...

— Ce sont eux qui me dictent mon devoir.

Il prit le blessé dans ses bras, le souleva et parvint à se relever en le tenant fortement embrassé. Sous le feu de l'ennemi, dans la neige jusqu'aux genoux et à travers une pluie de fer, il chercha à atteindre un fourgon d'une ambulance française qui recueillait quelques blessés à cent mètres plus loin. Il n'avait pas fait la moitié du chemin, lorsque tout à coup deux escadrons de hussards prussiens débouchèrent à l'angle d'un petit bois et lui coupèrent la retraite.

Les deux sergents et une cinquantaine de mobiles furent enveloppés par les hussards et faits prisonniers.

VI.

Après une résistance admirable, dans le Nord avec Faidherbe, dans l'Est avec Bourbaki et dans l'Ouest avec Chanzy, Paris, qui depuis quatre mois et demi tenait en échec deux cent cinquante mille Prussiens, Paris affamé, sans pain, agonisant, fut forcé de capituler.

Dès le mois de mars, aussitôt après la paix signée, l'Allemagne commença à rendre ses prisonniers. Nous

n'avions pas moins de quatre cent mille hommes en captivité.

Jacques Pérard revint à Essez. Il souffrait encore des suites de sa blessure, mais la plaie était cicatrisée et guérie. Il avait été séparé d'Étienne Radoux dès le premier jour de leur captivité. En Allemagne, il avait cherché à savoir où il se trouvait; mais il ne put obtenir aucun renseignement précis. Il rassura Céline en lui disant qu'Étienne avait été fait prisonnier en se dévouant pour lui, qu'il n'avait reçu aucune blessure et qu'elle pouvait espérer son retour prochain.

La jeune femme s'arma de courage et de patience. Cependant les mois s'écoulaient, et on attendait en vain des nouvelles d'Étienne. Les prisonniers étaient tous revenus, à l'exception d'un petit nombre de malades. Étienne était-il donc parmi ces derniers? Mais il devait avoir besoin d'argent, de vêtements, et, chose plus précieuse encore pour un captif, de nouvelles de ses enfants, de sa femme et de ses parents. Pourquoi n'écrivait-il pas?

Céline ne cherchait plus à cacher son inquiétude, ses angoisses. De noirs pressentiments l'agitaient, ses nuits étaient sans sommeil, les belles couleurs de ses joues s'effaçaient, ses yeux s'entouraient d'un cercle bleuâtre, car elle pleurait souvent, tous les jours, en pensant à l'absent et en embrassant les jumeaux. Tout le monde prenait part à sa peine, les marques de sympathie ne lui manquaient point. On tâchait de la consoler en lui parlant d'espérance.

— Pour me consoler, il me faut le retour de mon mari, répondait-elle, ou une lettre de lui.

Et comme Étienne ne revenait pas et qu'aucune

lettre n'arrivait, la pauvre Céline restait désolée.

Étienne Radoux était-il mort? la jeune femme avait eu plus d'une fois cette sinistre pensée; elle la repoussa d'abord avec énergie, elle ne pouvait croire à un si grand malheur; mais elle revint avec plus d'opiniâtreté et il ne fut plus possible de l'éloigner. Certes, le silence d'Étienne et onze mois écoulés depuis la signature de la paix ne justifiaient que trop ses appréhensions.

On avait adressé deux lettres au ministre de la guerre. En réponse à la première, il promettait de faire faire immédiatement d'actives recherches au sujet du sergent Étienne Radoux et de réclamer le prisonnier à l'autorité prussienne. Il n'avait pas encore répondu à la seconde demande. Quand on en parlait à la jeune femme, elle remuait tristement la tête en disant :

— Je sais à quoi m'en tenir, le ministre ne me répondra plus.

Elle se trompait. Un matin, le facteur apporta une lettre. Elle venait des bureaux du ministre de la guerre et était cachetée de cire noire. L'enveloppe contenait l'extrait de l'acte de décès du sergent Radoux, lequel avait été dressé au ministère, d'après les renseignements recueillis en Prusse.

Céline poussa un cri terrible et tomba roide sur le carreau. Quand elle revint à la vie, elle prit ses enfants dans ses bras et les pressa sur son cœur en les couvrant de baisers. Ses yeux restèrent secs; elle avait versé tant de larmes depuis un an, qu'elle ne pouvait plus pleurer. Mais les gémissements et les larmes ne sont pas toujours l'expression de la plus vive douleur.

— Je le porterai longtemps, dit-elle la première fois qu'elle mit son vêtement de veuve.

parler si souvent de la gloire, de la celsitude, de la piété et de la sagesse du roi ! Il se connaît, et nous le connaissons aussi. Dites-lui tout brièvement et droitement ce que vous avez à lui dire. »

Le lendemain, l'Assemblée s'occupa de tracer l'itinéraire pour gagner la Palestine. Les ambassadeurs de Roger, roi de Sicile, proposèrent le chemin de la mer comme le plus sûr et le plus favorable au transport des troupes dans les ports de la Syrie. Ils insistèrent vivement sur les avantages de cette voie, sans oublier les nombreux inconvénients, les périls et les difficultés inévitables d'un long trajet par terre, au milieu des pays barbares. Mais le principal motif qu'ils alléguèrent à l'appui de leur opinion, fut le souvenir de l'ancienne trahison des grecs, à l'époque de la première croisade. La prudence de ces normands-siciliens ne fut cependant pas goûtée ; et soit que la haine qu'ils portaient aux grecs, leurs agresseurs, rendit leur témoignage suspect, soit que la navigation n'offrit point assez d'attrait à l'esprit aventureux des guerriers français, les conseils de Roger ne prévirent malheureusement point dans l'Assemblée. On s'arrêta au projet de descendre la vallée du Danube, pour diriger le gros de l'armée vers Constantinople.

Toutes les dispositions étant prises, et les conseillers portant leur attention sur les intérêts de la France, durent aviser à la garde du royaume et à son administration pendant l'absence du roi.

« Donc, après que l'abbé de Clairvaux, dit la chronique, eut fait son oraison pour invoquer les lumières du Saint-Esprit, le roi Loys, réfréant sa puissance par la crainte de Dieu, suivant sa coutume, abandonna le choix des gardiens du royaume aux prélats et aux seigneurs. Ceux-ci se retirèrent pour en délibérer, et rentrèrent au bout de quelque délai, après avoir décidé ce qu'il y avait de mieux à faire. Bernard marchait à leur tête ; et désignant du doigt l'abbé Suger et le comte Guillaume de Nevers, il dit : Voilà les deux glaives que nous avons choisis ; cela suffit !... »

« Ce double choix, poursuit le chroniqueur, aurait plu à tout le monde, s'il avait été agréable à l'un des élus. Mais le comte de Nevers protesta qu'il avait fait vœu de se retirer chez les Chartreux ; et, en effet, il s'ensevelit peu de temps après dans le cloître, malgré les fortes remontrances du roi, et sans que nulle prière pût le détourner de son pieux dessein. »

Il fallut des instances non moins vives pour déterminer l'abbé Suger à accepter une fonction qu'on regardait comme une charge et un fardeau plutôt qu'une dignité. Il s'en défendit longtemps ; mais enfin, vaincu par les sollicitations du roi et par les ordres du pape lui-même, il accepta la régence ; et la postérité sait avec quel désintéressement, avec quelle noble intégrité ce ministre fidèle dirigea les affaires du royaume.

L'Assemblée ayant terminé ses travaux, on se sépara, pour ne plus s'occuper que des préparatifs du départ. De tous côtés, en France, en Allemagne, dans presque toutes les contrées de l'Europe, les populations se mirent en mouvement ; on ne voyait que des croisés, on ne rencontrait sur tous les chemins que des guerriers, des pèlerins et des troubadours. Les temps héroïques semblaient renaître ; une espèce de honte s'attachait aux chevaliers qui n'avaient point arboré la Croix : on leur envoyait, en signe de flétrissure, une quenouille et des fuseaux.

Vie de saint Bernard, par le P. de Ratisbonne.

MARS 1095.

La charte de la franchise octroyée à Eudes le Maire, seigneur de Challos-Saint-Mard (c'est Saint-Médard) et châtellain d'Estampes, à lui, ses enfans et descendants par ledit roy Philippe premier du nom, donnée en

Madame Pérard prit le deuil comme la mère Radoux. Étienne n'était-il pas aussi son enfant ? Le dimanche suivant, elle vit un large crêpe au chapeau de son fils. Jacques portait le deuil de son frère.

L'été arriva, avec ses beaux jours de soleil et de joie ; mais pour Céline il ne pouvait pas y avoir de beaux jours, et encore moins de joie.

On rentra les moissons qui, en cette année 1872, furent exceptionnellement abondantes. Cette magnifique récolte de céréales venait soulager beaucoup de souffrances causées par la guerre et réparer une partie des pertes cruelles éprouvées par nos campagnes. A la ferme Pérard, on s'aperçut que les deux meilleurs bras manquaient au travail. Après la fauchaison des regains, qui est, avant la semence du blé et le battage des grains, le dernier ouvrage important de l'année pour les cultivateurs, Jacques Pérard vint trouver la veuve d'Étienne Radoux.

La jeune femme remarqua qu'il était ému plus que d'habitude et qu'il avait l'air contraint et embarrassé.

— Céline, dit Jacques d'un ton plein de gravité, je viens vous voir aujourd'hui pour causer sérieusement avec vous. Ce que j'ai à vous dire est très-délicat, mais j'ai l'espoir que vous m'écouteriez.

Elle le regarda avec surprise.

— D'abord, continua-t-il, je vais vous confier un secret, puis je vous adresserai une demande. Vous savez combien nous nous aimions, Étienne et moi ; cette amitié datait de notre enfance. Quand il partit la première fois, vous aviez dix-huit ans, Céline, et vous étiez sa fiancée. Afin de vous consoler de son absence, obéissant d'ailleurs à ses vives recommandations, je vous vis sou-

son palais au château d'Estampes, au mois de mars mil quatre cents et quinze, est souzsigné de Hugues, sénéchal, de Gaston de Poissy, chambrier, de Payen d'Orléans, bouteillier, et d'un Guy, frère de Galeran, qu'il est vrayesemblable de croire avoir tenu la place du connestable, car autrement n'y eust-il souzsigné. Et ut hac Libertas, et omnia firma et inconculsa permanent, memoriale istud feri, Nominis sui caractere et sigillo signari et presente propria manu sua cruce sancta corroborari precepit. Adstantibus de palatio ejus quorum nomina subtitulata sunt, et signa S. Hugonis, DAPIFERI. S. Gastonis de Pistiaco, CUBICULARII. S. Pagani de Aureliis, BUTICULARII. S. Guidonis, fratris Galeranni.

Actum STAMPIS in palatio, mense martio anno ab incarnatione millesimo quater vigesimo, decimo quinto, regni ejus trigesimo septimo.

(André Favyn, parisien, Traitez des premiers officiers de la Couronne de France.)

MARS 1663.

On lit dans une lettre de Guy-Patin de cette époque : Par arrêt de la Chambre de Justice, un nommé Pom-pardin, receveur des tailles à Estampes, a été condamné de faire amende honorable dans la cour du palais, à 40,000 livres d'amende et à un bannissement pour plusieurs malversations en sa charge, dont il a été convaincu : Il eût été pendu si plusieurs de ses parens et amis n'y eussent employé tout leur crédit.

(Guy-Patin, Lettres, 6 mars 1663.)

P. M.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

AVIS (Journal Officiel du 4 mars 1875)

Le Concours pour l'obtention des Bourses vacantes à l'ÉCOLE SUPÉRIEURE DU COMMERCE de Paris sera ouvert le 20 Juillet, à Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes, Rouen, Lille et Nancy.

Le programme détaillé des connaissances exigées des Candidats, pour subir les épreuves, sera envoyé sur demande adressée au Directeur de l'ÉCOLE SUPÉRIEURE DU COMMERCE de Paris, rue Amélie, 102.

Le Service des Postes.

Le recueil annuel que vient de publier l'administration des postes, sous le titre de : *Annuaire des Postes*, renferme des renseignements très-précieux et très-instructifs :

Les recettes de l'année 1873 se sont élevées à la somme de 440,416,355 fr.
Les dépenses se montent à 72,997,417

Soit un boni de 37,419,238 fr.

Dans ce montant, les lettres sont pour 88,795,034 f. La taxe des cartes postales, des journaux et imprimés a produit : 44,635,410 fr.

Le nombre des lettres affranchies, en 1873, a été de 334,694,465, contre 349,847,632 expédiées en 1872, soit une différence en moins, pour 1873, de 15,153,167. Les lettres chargées, déclarées, et lettres recommandées, au nombre de 6,374,213, ont produit 5,920,522 francs.

Le nombre des cartes postales, des journaux et imprimés de toute nature, des échantillons, des papiers d'affaires, s'est élevé à 334,785,728, contre 272,990,744 en 1872, soit un boni de 58,795,047.

Les objets recommandés entrent dans le nombre pour 38,495 et dans le produit pour 28,664 fr.

Le produit brut de la vente des timbres poste s'est élevé à la somme de 95,298,477 francs 66 cent. pour 542,865,278 timbres.

Le nombre des lettres en circulation était de 334 millions 694,465, dont 2,468,447 sont tombées en rebut, soit 0,65 0/0.

vent ; assis près de vous, comme en ce moment, nous causions longuement de lui et de mille autres choses. J'éprouvais un charme infini à entendre le son de votre voix, et nos causeries, qui devinrent de plus en plus intimes, me procuraient un plaisir que je n'avais jamais senti. Que vous dirais-je encore, Céline ? A votre insu, et sans que je m'en doutasse moi-même, je vous aimais.

La jeune femme tressaillait, mais elle laissa Jacques continuer.

— Quand je découvris ce qui se passait en moi, il était déjà trop tard pour mettre mon cœur en garde contre le danger. Je continuai à vous voir et j'éprouvai comme de la joie à aggraver le mal que je m'étais fait. Du reste, ce mal, cet amour sans espoir était mon bonheur ! Vous aimiez Étienne, je savais combien il vous aimait aussi ; pour ne pas vous effrayer, je mis le plus grand soin à vous cacher mon secret. D'ailleurs, j'avais honte de me l'avouer à moi-même. Souvent, je me faisais des reproches sévères en me disant que je trahissais l'amitié.

« Ah ! si Étienne n'avait pas été mon ami, mon frère, si vous ne l'aviez pas aimé, je me serais mis à vos genoux et je vous aurais dit : Céline, aimez-moi, aimez-moi, ou je vais mourir ! »

« J'eus pourtant des instants d'illusion ; j'espérais qu'Étienne éloigné de vous cesserait de vous aimer, et qu'à son retour il ne se souviendrait plus de sa promesse de vous épouser. Quand j'avais cette pensée, je ne songeais point à vous. Je ne prévoyais pas votre chagrin. L'égoïsme du cœur est impitoyable ! »

« Étienne revint ; il vous aimait toujours. Je fus en

Voici le tableau indiquant le nombre d'objets de toute nature manipulés à Paris :

Lettres	70,188,387
Chargements	4,000,274
Contre-seings	7,787,740
Journaux	194,358,512
Mandats d'argent	710,499

Total 274,045,082

soit une diminution de 400,853,268 sur l'année écoulée, qui était de 374,900,350.

Le Musée des Épaves de l'Hôtel-de-Ville. — Nous disions, il y a quelques jours, que l'on démolissait les fondations de la partie la plus ancienne de l'Hôtel de Ville, connue sous le nom de : « le Boccador ». C'est dire qu'il ne reste plus trace de cette partie du monument, dont la construction remontrait à Henri II, c'est-à-dire à l'année 1548.

Lorsqu'il fut décidé que l'on démolirait cette façade, on ne voulait d'abord garder que quelques pièces d'architecture qui devaient être déposées au Musée Carnavalet. Puis, se ravissant, on a reconnu que ce serait une profanation que de vouer au marteau et à la pioche des sculptures d'une beauté réelle et qui pourraient servir de modèles aux artistes, et M. Vernauil, entrepreneur des travaux de maçonnerie du nouveau monument, a entrepris la création d'un véritable musée, composé exclusivement des restes les plus précieux du palais incendié.

Ce musée est établi aujourd'hui sous un hangar qui a été construit tout exprès à droite du chantier en entrant.

On voit là plusieurs centaines de sujets différents de sculpture dont quelques uns, de très-grandes dimensions, ont été remontés pièce à pièce, exactement tels qu'ils existaient avant l'incendie. Nous citerons entre autres l'escalier dit de Henri II, reconstruit avec ses voûtes élégantes à nervures merveilleusement sculptées ; une cheminée du temps de Henri IV, dont une partie seulement des sculptures, dues au ciseau de Biart, a échappé à la destruction ; enfin un portique de la cour dite de Louis XIV, avec ses chapiteaux dorés noircis par la fumée.

Puis ce sont de tous côtés des frontons qui surmontaient des fenêtres, des corniches, des niches, des clochetons, des consoles, etc. Chacun de ces objets existe aujourd'hui entier ; mais on a eu soin de les conserver tous en l'état où on les a trouvés après l'incendie.

VARIÉTÉS.

FEU ROUSSELOT *

NOUVELLE COURONNÉE PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

(Suite.)

X

En ce moment, Bastien reparut tout à coup, essoufflé éffaré, épouvanté.

— En voici bien d'une autre ! dit-il. Voilà mam'selle Irène qui nous arrive de son couvent. Je viens d'apercevoir la carriole des bonnes sœurs au bas de la côte.

— Irène ? fit le vieillard avec émotion.

Puis, après avoir un instant réfléchi :

— Au fait, murmura-t-il à demi-voix, cela vaut peut-être mieux ainsi.

Prosper, par discrétion, s'était remis à son tableau. M. Jean donna rapidement quelques instructions à Bastien et les termina ainsi :

— Avec elle surtout, *moutus* !

— Comment ! monsieur veut que mademoiselle Irène ignore...

* Voir les numéros des 7 et 21 novembre, 12 décembre 1874, 8, 16, 23 et 30 janvier, 13 et 27 février 1875.

même temps heureux et désespéré. Avec l'aide de ma raison, l'amitié l'emporta sur mon fatal amour ; mais ce ne fut pas sans souffrir beaucoup que j'obtins cette victoire. J'étouffai le sentiment de jalousie qui s'était placé dans mon cœur à côté de mon affection pour vous, et le jour où je reconnus que mon amitié pour Étienne n'était ni moins vive, ni moins sincère, il me sembla que j'étais débarrassé d'un poids énorme. Alors je relevai la tête, j'osai me retrouver en votre présence et regarder mon ami sans rougir.

« La naissance de vos chers enfans vint encore en aide à ma guérison commencée. Je partageai votre joie, et, à ce signe, je reconnus que j'étais redevenu digne de vous, Céline, de lui et de moi-même. Oui, j'avais arraché l'amour de mon cœur ; mais une racine y était restée. Et cette racine, comme celle d'une plante vivace, a repris de la force, s'est étendue et a fait renaître l'amour.

« Vous êtes veuve, Céline, voilà pourquoi je vous ai dit mon secret. C'est aussi un peu une confession, et le coupable incline sa tête devant vous en implorant son pardon. »

Depuis un instant, la jeune femme avait cessé de tirer son aiguille, mais ses yeux restaient baissés sur son ouvrage.

— Monsieur Jacques, répondit elle d'une voix tremblante en montrant au jeune homme son beau visage rougissant, vous n'avez aucun pardon à me demander. Étienne n'est plus, j'ai pu entendre vos paroles sans me trouver offensée ; mais, si je vous ai bien compris, vous ne m'avez parlé si longuement de votre amour — un sentiment dont je suis très-honorée, monsieur Jacques,

— Non, mais je veux qu'elle soit instruite par un autre que par toi du malheur qui la frappe. Va, cours !

Et tandis que Bastien s'éloignait de toute la vitesse de ses longues jambes, M. Jean se retournant vers Prosper, lui frappa sur l'épaule et lui dit :

— Il faut que vous me rendiez un grand service, mon cher artiste...

— Disposez de moi, Monsieur Jean.

— Mais il faut d'abord que je vous explique ce que c'est que mademoiselle Irène.

— J'allais vous le demander ; je ne vous le cache pas, la curiosité me talonnait déjà.

— Ah ! jeunes gens, jeunes gens... dès qu'il vous tombe dans l'oreille un nom de fillette...

— Que voulez-vous, mon ami ? lorsqu'on a vingt ans, lorsqu'on est orphelin à ma façon... et que pour une mère, pour un père, pour des petites sœurs, des petits frères, on n'a rien recueilli des fleurs de son âme, il vous reste dans le cœur un fameux bouquet. Mais, parlez... Voyons, qu'est-ce que c'est que mademoiselle Irène ?

— C'est la propre cousine du défunt. C'est une orpheline aussi ; elle avait cinq ou six ans à peine lorsqu'elle resta seule au monde. Feu Rousselot la prit alors avec lui, la garda durant quelques années aux Ormettes, puis la plaça dans la pension des Ursulines de Cherbourg.

D'ordinaire, chaque quinzaine, les bonnes sœurs déposent ici leur pensionnaire en allant, le dimanche au matin, à l'enclou qu'elles possèdent un peu plus loin sur la côte ; et le soir, au retour, elles reprennent mademoiselle Irène. C'était la favorite du défunt, elle vient d'avoir dix-sept ans.

— Comment ! se récria Prosper, comment se fait-il que votre maître ne lui ait rien laissé ?

A cette brusque question, M. Jean parut tout embarrassé.

Puis, après un silence :

— Il faut tout vous dire, je le vois bien, reprit-il. Sachez donc que l'acte en vertu duquel votre compagnon se trouve héritier aujourd'hui, n'était qu'un simple projet de testament. Feu Rousselot l'esquissa certain soir devant moi, tout en me confiant ses intentions ; elles étaient bien de tout donner à M. Anatole, mais à condition qu'il viendrait ici préalablement et qu'il épouserait mademoiselle Irène.

— Ah ! ah !

— Quelques jours après, la mort surprit mon vieux maître. On retrouva le papier en question, rien autre chose. Une quinzaine s'est écoulée depuis, et je vous l'avoue à ma honte, je n'ai pas encore osé instruire M^{lle} Irène de la mort du cousin Mathieu.

— Pauvre jeune fille !... Comment ! elle ne sait pas...

— Elle ne sait rien... c'est mal de ma part, j'en conviens, c'est presque invraisemblable. Mais enfin, que voulez-vous, monsieur, c'est comme cela. D'ailleurs, il me restait une espérance.

— Laquelle donc ?

— Le bon cœur de M. Anatole Rousselot.

— Hum... hum...

— N'importe, monsieur, je connais mon devoir... et je vais le remplir. Notre héritier doit être éveillé maintenant, je cours auprès de lui. Je lui dirai quelles étaient véritablement les volontés dernières du testateur ; peut-être comprendra-t-il quelle noble délicatesse il y aurait de sa part à réaliser quand même le rêve favori du cousin Mathieu !

En ce moment, un frais rire de jeune fille retentit tout à coup dans le lointain, de l'autre côté des Ormettes.

— C'est elle ! conclut vivement le vieillard. Recevez-la, je vous en supplie, monsieur Prosper ; préparez-la avec de grands ménagements ; apprenez-lui toute la vérité... Merci d'avance... la voilà... je me sauve.

Vainement l'artiste tenta de décliner sa compétence, déjà M. Jean était loin.

— Eh bien ! fit Prosper, me voilà chargé d'une jolie commission ! Pauvre jeune fille ! lui dire comme ça... à brûle-pourpoint.

Il n'acheva pas ; un spectacle charmant venait soudain de frapper ses regards.

De l'autre côté de la barre que Bastien tenait entr'ouverte, une carriole était arrêtée. De cette carriole venait

— que pour me préparer à accepter une demande que vous voulez me faire...

— Oui, Céline. Ce que je ne pouvais vous dire autrefois, je vous le dis aujourd'hui : Aimez-moi, aimez-moi et devenez ma femms !

— Monsieur Jacques, je suis déjà vieille, j'ai deux enfans, vous connaissez ma pauvreté ; je ne possède d'autre bien que mon aiguille, l'instrument de mon travail ; je ne suis pas la femme qui convient au fils unique de M. Pérard.

— Les qualités de votre cœur, vos vertus, Céline, valent mieux que ma fortune. D'ailleurs, nous n'avons pas à débattre ici des questions d'intérêt ; je les laisse de côté lorsqu'il s'agit de mon bonheur, de notre bonheur si vous voulez me permettre de m'exprimer ainsi.

— C'est pour cela, monsieur Jacques, c'est parce que vous oubliez vos intérêts que je vous parle de la distance qui nous sépare.

— Et que vous refusez d'être ma femme ? ajouta-t-il tristement.

— Jacques, ne dites pas que je refuse !

— C'est bien cela, pourtant : vous n'aimez pas l'ami d'Étienne ; qui sait, vous le haïssez peut-être !...

— Et pourquoi vous haïrais-je, mon Dieu ? s'écria-t-elle ; vous, toujours si bon et si dévoué pour moi !

— Céline, reprit-il en se rapprochant, vous savez que mon père et ma mère seront heureux de vous nommer leur fille ; ce n'est donc point la crainte d'être repoussée par eux qui vous empêche d'accepter ma demande. Soyez franche, Céline, dites-moi toute votre pensée. Elle releva lentement la tête, et il vit ses yeux hu-

de bondir une jeune fille qui, se retournant aussitôt et s'exhaussant sur le marchepied, présentait son front à la bonne sœur embeignée qui lui avait servi de compagne.

Quelques paroles furent échangées, que Prosper n'entendit pas, puis un dernier baiser et la capote de la voiture se perdit de nouveau derrière la haie des Ormettes.

Irène entra dans l'enclos, et, tout d'abord, sans doute, voulut adresser quelques questions à Bastien, qui refermait la barrière.

Ch. DESLYS.

(La suite prochainement.)

PHOTOGRAPHIE RICHOU

Rue du Haut-Pavé, 9, à ETAMPES.

AVIS

Messieurs RICHOU père et fils ont l'honneur de porter à la connaissance du public que, pendant la durée du mois de mars, leur atelier d'Etampes ne sera ouvert que les *Samedis, Dimanches et Lundis* seulement, à moins de demandes spéciales.

État civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 26 Février. — BROSSONNOT Raphaël-Lucien-Ulysse, place Dauphine, 4. — 4 Mars. PORTHAULT Louise-Amélie (Hospice).

PUBLICATION DE MARIAGE.

Entre : DUPERCHÉ Arthur, employé au chemin de fer de Lyon, avenue Daumesnil, à Paris; et D^{lle} BARDIN Marie-Eugénie, 49 ans, domestique, rue Elias-Robert.

DÉCÈS.

Du 27 Février. — PARIS Marie-Louise-Cécile, 77 ans, journalière, veuve Chevallier, rue de Charpeau. — 4^{te} Mars. RENARD Léontine, 4 an, rue Darnatal, 41. — 3. LUXAY Jean-Pierre-Alexis, 64 ans, journaliste, rue du Perray, 54.

Pour les articles et faits non signés: AGC. ALLIEN.

LA VALEUR DE 20 VOLUMES POUR 8 FRANCS

Le *Voleur*, recueil unique dans son genre, sans concurrent ni similaire dans la presse parisienne, peut tenir lieu de tous les journaux, car il est, ainsi que son titre l'indique, composé de la fleur et du suc de toutes les publications quotidiennes, périodiques ou autres. A l'exception de la politique, aucun sujet ne lui est étranger. Par sa rédaction, avec laquelle nul de ses confrères ne saurait rivaliser, puisque c'est à eux-mêmes qu'il dérober ce que chacun d'eux a de meilleur, le *Voleur* est, tout à la fois, un journal, un recueil de romans, une revue hebdomadaire. Par son illustration, en partie inédite, en partie empruntée aux publications françaises et étrangères et aux plus splendides ouvrages de la librairie de luxe, le *Voleur* réunit en même temps l'attrait d'une feuille d'actualités, d'un magazine, d'un musée de gravures d'art, et même d'un album de caricatures.

Le *Voleur* paraît toutes les semaines par livraisons de 16 pages richement illustrées. Il compte 48 ans d'existence. Jaloux d'augmenter encore le nombre, déjà très-considérable, de ses abonnés, le *Voleur* donne, moyennant huit francs, l'année 1874 tout entière, brochée, avec table et couverture, et les 6 mois à courir du 1^{er} janvier au 30 juin 1875, en tout un an et demi, soit 78 numéros, contenant la matière de 20 volumes ordinaires, et envoyés franco à domicile.

Bureaux à Paris : rue des Saint-Pères, 30. On s'abonne par mandats de poste, par timbre-poste, et chez tous les libraires-commissionnaires.

mides. Sans rien dire, elle étendit le bras et lui montra les jumeaux qui jouaient dans la poussière à l'ombre d'un gros noyer.

Il comprit.

— Vos enfants ne sont point séparés de vous dans mon cœur et ma pensée, dit-il vivement; les orphelins d'Étienne Radoux seront mes enfants au même titre que ceux que je pourrai avoir. Mon intention a toujours été de les adopter en vous donnant mon nom. Je n'oublie pas ce que je dois à la mémoire d'Étienne, et je vous connais trop bien, Céline, pour avoir pu supposer que vous associeriez votre existence à la mienne sans me demander pour vos enfants la place qui leur est due dans la famille.

— Votre cœur est grand et généreux, Jacques, répondit-elle.

— Vous l'occupez tout entier avec vos enfants.

— Chers petits!...

— Ils ont retrouvé un père.

Le visage de la jeune femme s'éclaira et parut rayonnant.

— Ainsi, vous voulez être leur père? fit-elle.

— Oui.

— Et vous les aimez beaucoup?

— Peut-être plus que s'ils étaient les miens.

Elle avança sa main et la mit dans celle du jeune homme.

— Étienne, votre ami, n'est pas oublié, lui dit-elle; mais je vous aimerai.

Un mois après, la veuve d'Étienne Radoux était la femme de Jacques Pérard.

Monsieur le rédacteur,

Veillez insérer dans vos colonnes cette attestation qui peut être utile à bien des malades. — Madame Hembert était atteinte d'un cancer du sein et n'avait jamais voulu se laisser opérer : son état était désespéré. Encouragée par la guérison sans opération de la mère de M. Dévigne, vicaire à Chalon-sur-Saône, elle se décida à entrer aussi dans la maison de santé du docteur Cabaret, rue de Longchamps, 6, à Paris. Elle en sortit trois mois après complètement guérie sans opération. Depuis, la guérison se maintient et M^{me} Hembert se porte parfaitement.

HEMBERT,

ex-fabricant de tulle à Saint-Pierre-lès-Calais.

Musée des Familles, 29, rue St-Roch, Paris, et chez tous les libraires. — Paris, 6 fr. par an; départements, 7 fr. 50 (franco).

SOMMAIRE DU MOIS DE MARS 1875 : *Les Révolutions d'autrefois. Monmouth* (1685), par A. Genevay (3 grav.). — *Études morales. Les Epées de l'abbé Tristan*, par P. Célières (1 grav.). — *Voyage au Dahomey. La Régénératrice des cheveux*, par Armand Dubarry (2 grav.). — *Histoire naturelle en action. Voyages et aventures d'une Fourmi rouge*, par H. de la Blanchère (4 grav.). — *Souvenirs du Mexique. Les Opales*, par A. Ballue (2 grav.). — *Mercur de France. Théâtres.*

AVIS TRÈS-IMPORTANT

La guérison de la phthisie pulmonaire, de la bronchite chronique, de l'anémie, pauvrete du sang, du catarrhe pulmonaire, de la consommation et de l'épuisement prématurés, est une vérité acquise à la science : le remède le plus efficace entre tous ceux employés jusqu'à ce jour pour combattre ces affections de poitrine, est sans contredit la FARINE MEXICAINE, DEL DOCTOR BENITO DEL RIO. Cet aliment délicieux convient à tous les tempéraments. D'un goût agréable et d'une digestion facile, la FARINE MEXICAINE se recommande aux convalescents, aux vieillards et aux enfants faibles ou à ceux dont la croissance a été trop rapide.

100,000 guérisons constatées en 10 ans.

Se méfier des contrefaçons, exiger la signature du DOCTOR BENITO DEL RIO et du Propagateur R. BARLERIN, de Tarare.

La FARINE MEXICAINE se trouve à Etampes, à St-Basile, rue St-Jacques et rue Ste-Croix, près le chemin de fer, chez M. Pasquier, négociant. Epicerie de choix et magasin spécial pour Chaussures. 52-43

COTE de la BOURSE et de la BANQUE

de L. LEVADE (quotidienne), la plus exacte, la plus complète et la moins chère qui ait paru jusqu'à ce jour.

ABONNEMENT : 6 fr. 50 par trimestre.

Adressez le montant en mandat ou timbres-poste, 38, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

L'Administration reçoit tous ordres de Bourse.

Pour les abonnés de l'Opinion Nationale

Le prix est réduit à 3 fr. par trimestre.

Adressez mandat ou timbres-poste, 5, rue Coq-Héron. — PARIS.

VII

On était au mois de février, un des plus tristes de l'année. A cette époque les nuits sont longues et les veillées aussi. C'est ce que pensait madame Cordier, qui se trouvait bien seule et bien isolée depuis le mariage de Céline. On lui avait cependant offert une chambre à la ferme, mais elle avait préféré rester dans sa petite maison, pleine de souvenirs chers à son cœur. C'est en s'entretenant avec eux, en leur demandant de lui sourire qu'elle essayait de charmer sa solitude. D'ailleurs, habituée au travail, et bien qu'elle n'eût plus à songer comme autrefois aux soucis du lendemain, elle ne restait jamais oisive. C'était encore un moyen de chasser l'ennui. C'est elle qui reprisait le linge de la ferme, filait le chanvre et le lin, confectionnait les vêtements des jumeaux et leur tricotaient des petits bas.

Un soir, elle travaillait, assise près de son feu, promenant sa rêverie à travers son passé. Tous les chagrins, toutes les tristesses, toutes les joies, tous les bonheurs qui avaient accompagné sa vie passaient, tour à tour, devant le regard de son âme, ressuscités par le souvenir. C'était un nombreux cortège où rarement le sourire apparaissait au milieu des larmes.

Neuf heures venaient de sonner.

Tout à coup la porte de la maison s'ouvrit et un homme entra.

A sa vue, madame Cordier se leva effrayée et chercha à se retrancher derrière un meuble. En effet, l'aspect de l'inconnu n'avait rien de rassurant. Il avait la barbe longue, et ses cheveux mal peignés tombaient sur son

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison ABEL PILON, de Paris. 52-43

ANNONCES.

(1) TRIBUNAL DE COMMERCE D'ETAMPES

Faillite PETIT.

JUGEMENT DÉCLARATIF.

Le sieur ERNEST PETIT, meunier à Souzy-la-Briche, a été déclaré en état de faillite par jugement du Tribunal de commerce d'Etampes du 2 mars 1875.

La cessation des paiements a été fixée provisoirement au 16 septembre mil huit cent soixante-quatorze.

Ont été nommés :

Juge-commissaire, M. BERTRAND-LEFEBVRE;

Syndic provisoire, M^e CHENU, avoué.

Le Greffier en chef du Tribunal, L. PAILLARD.

(2) Étude de M^e ROUVAUD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n^o 5.

VENTES

EN LA MAIRIE DE MÉRÉVILLE,

Et par le ministère de M^e RAVAUULT, notaire à Méréville,

Commis à cet effet,

— Premièrement. —

PAR LICITATION,

DE LA NUE-PROPRIÉTÉ

4^o D'UNE

MAISON

Sise à Saint-Père Méréville,

Avec

JARDIN, TERRAIN, AISANCES & DÉPENDANCES;

2^o d'une Pièce de Terre et d'une Pièce de Pré.

— Deuxièmement. —

SUR CONVERSION DE SAISIE,

DE L'USUFRUIT

De ces mêmes Biens,

ET DE LA TOUTE PROPRIÉTÉ DE

4 PIÈCES DE TERRE ET PRÉ

— Troisièmement. —

DE MATERIAUX

A provenir de démolition d'un bâtiment,

Le tout sis terroir de Méréville.

L'Adjudication aura lieu le Dimanche 4 Avril

mil huit cent soixante-quinze,

Heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'il sera procédé, le Dimanche quatre Avril mil huit cent soixante-quinze, heure de midi, par le ministère de M^e Ravault, notaire à Méréville, commis à cet effet, en la Salle de la Mairie de Méréville, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens qui seront ci-après désignés, savoir :

§ 1^{er}. — VENTE SUR LICITATION.

En exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties ci-après nommées par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le douze janvier mil huit cent soixante-quinze, enregistré et signifié;

Aux requête, poursuite et diligence de MM. Cosme-Auguste PIAULT et Jean-Louis LENOIR, maîtres maçons, demeurant tous deux à Méréville;

Ayant pour avoué constitué M^e Amable-Michel Bouvard, exerçant près le Tribunal civil de première ins-

cou et encadraient son visage pâle d'une maigreur affreuse. Il était coiffé d'un chapeau de feutre à larges bords; il portait un pantalon de gros drap et une longue blouse de laine noire serrée au-dessus des hanches avec une corde.

Il referma la porte, ôta son chapeau et s'avança vers madame Cordier.

— N'ayez pas peur, dit-il d'une voix que l'émotion rendait tremblante.

Le son de cette voix fit tressaillir la vieille femme.

— Quoi, reprit-il d'un ton douloureux, vous ne me reconnaissez pas? Je suis donc bien changé?

— Non, je ne vous connais pas.

— Vous détournez les yeux... regardez-moi donc!

Je suis Étienne, votre fils!...

— Étienne! Étienne! Oh! Seigneur, mon Dieu! s'écria madame Cordier.

Et elle s'affaissa sur un siège.

Il courut à elle, se mit à genoux, lui prit la tête dans ses mains et l'embrassa à plusieurs reprises.

— Maintenant, me reconnaissez-vous? fit-il gaiement.

Elle répondit par un sourd gémissement.

Il se releva et, effrayé à son tour, il regarda tout autour de lui.

— Mère, où est Céline? où sont les enfants? demanda-t-il.

Madame Cordier se courba et cacha son visage dans ses mains.

— Malheur! s'écria-t-il, ma femme est morte! Il chancelait sur ses jambes comme un homme ivre.

— Mais répondez-moi donc, mère, répondez-moi donc! reprit-il d'une voix rauque.

tance d'Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 5;

En présence, ou eux dûment appelés, de :

1^o M. Denis Dorge père, ancien boucher, et madame Désirée Petit, son épouse, ledit sieur Dorge en son nom personnel et pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble à Saint-Père, commune de Méréville;

2^o M. Denis Dorge fils, marchand boucher, demeurant à Saint-Père-Méréville, ci-devant, et actuellement à Fresnes-les-Rungis, canton de Villejuif, arrondissement de Sceaux (Seine);

3^o Madame Pauline Dorge, épouse de M. Pierre Bonnet, employé au chemin de fer de Lyon, et M. Pierre Bonnet pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble à Paris, rue de Lyon, numéro 43;

4^o M. Paul Dorge, garçon boucher, demeurant à Versailles, rue de Montreuil, numéro 41, chez M. Valerland, marchand boucher;

5^o M. Blaise Goussot, demeurant à Massy, canton de Longjumeau, agissant en sa qualité de tuteur de mademoiselle Goussot, son enfant mineure, issue de son mariage avec madame Virginie Dorge, son épouse, décédée;

Ayant pour avoué constitué M^e Breuil, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 50;

Et encore en présence, ou lui dûment appelé, de M. Denis Dorge fils, marchand boucher, demeurant à Fresnes les Rungis, en sa qualité de subrogé-tuteur de la mineure Goussot, sus-nommée;

De la Nue-Propriété de

Premier lot.

Une MAISON située à Saint-Père, commune de Méréville, rue des Souchons, en face l'ancien cimetière, comprenant :

1^o Un corps de bâtiment divisé en une boutique ouvrant et éclairée sur ladite rue, une chambre froide à côté, éclairée sur la même rue, et une grande chambre à feu derrière les deux pièces précédentes, ouvrant sur la cour, et éclairée d'un côté aussi sur la cour et d'autre côté sur la ruelle; — grenier au dessus du tout couvert en tuiles; — cave dessous;

2^o Un autre corps de bâtiment, en face la porte charretière ci-après indiquée, à usage de tuerie et écurie, grenier au-dessus aussi couvert en tuiles;

3^o Cour close devant et entre ces bâtiments, laquelle cour a entrée de porte charretière sur la rue des Souchons; — petite remise ou hangar en appentis, couvert en tuiles, dans cette cour;

4^o Jardin entouré de murs à la suite de la cour;

« Dans ce jardin se trouve un bâtiment nouvellement construit et réservé; — ce bâtiment est à démolir et les matériaux feront l'objet de la vente mobilière ci-après indiquée, § 3. »

5^o Et terrain au bout dudit jardin, s'étendant jusqu'à la rue de la Madeleine;

Le tout d'un tenant et joignant :

D'un côté, à droite, à cause de la cour, à la cour Maudas, mur entre, dépendant de la propriété présentement désignée, à cause du bâtiment à usage de tuerie et écurie, à la même cour Maudas et, à cause du jardin et du terrain y faisant suite, à M. Mulard, mur de clôture entre;

D'autre côté, à gauche, à cause du bâtiment d'habitation et d'une partie de la cour, à madame veuve Roulleau et à M. Roulleau, son fils; — ruelle entre les bâtiments;

Et, à cause du surplus de la cour et à cause du jardin et du terrain, à M. Alphonse Percheron;

Par devant la rue des Souchons;

Et par derrière, à cause du bâtiment à usage de tuerie, à Agathe Desgouillons et, à cause du terrain, à la rue de la Madeleine;

Ladite maison et les dépendances portées au cadastre de la commune de Méréville section D, numéros 2947, 2948 et 2949, pour une contenance superficielle de 4255 mètres.

Sur la mise à prix de 800 fr.

— Étienne, Céline n'est pas morte, balbutia madame Cordier.

— Ah! ah! ah! fit-il.

Il chercha un appui contre un meuble. Et là, la tête penchée sur sa poitrine, il éclata en sanglots.

— Comme cela fait du bien de pleurer un peu, disait-il.

— Seigneur, mon Dieu! ayez pitié de nous! murmurait la vieille femme.

Au bout d'un instant, étant parvenu à se calmer, il vint s'asseoir tout près de madame Cordier.

— Mère, dit-il, pour la première fois de ma vie, je crois, je viens de connaître l'épouvante. A cette pensée que Céline, ma chère femme, n'était plus, il m'a semé que la maison, le ciel, s'écroulaient sur moi et que j'étais écrasé... Vous ne me dites rien, pourquoi ne me parlez-vous pas? N'êtes-vous donc pas heureuse de me revoir?

Madame Cordier restait sans voix : la stupeur, une douleur poignante la rendait muette.

— C'est étrange, reprit-il, je comptais sur un autre accueil... on dirait que je suis un étranger pour vous.

Céline est allée passer la veillée chez quelqu'un, mais les enfants... ils sont là, ils dorment...

Il indiquait de la main la porte fermée de la seconde chambre.

— Oh! j'ai hâte de les embrasser, fit-il.

ÉMILE RICHEBOURG.

(La suite au prochain numéro.)

Deuxième lot.
Vingt-sept ares trente-cinq centiares d'après le cadastre, section B, numéro 4439, de terre, au terroir de Méréville, champier des Morts; tenant d'un long Philippe Charpentier, d'autre long le représentant Franchettere, d'un bout le chemin des Morts ou de Méréville à Boigny, et d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 20 fr.

Troisième lot.
Huit ares vingt centiares d'après le cadastre, section D, numéro 2712, de pré ormaillé, au même terroir, lieu dit les Prés-de-Gorge-Fontains; tenant d'un long l'un des enfants Bonneau-Petit, d'autre long madame veuve Rouleau, d'un bout la sente;

Plus un are soixante-dix centiares d'après le cadastre, section D, numéro 2696, de pré-anaie, mêmes terroir et champier; tenant d'un long Poincloux-Ruzé, d'autre long Alfred Laumonier, d'un bout la pièce de terre désignée sous le troisième lot de la vente de conversion de saisie, et d'autre bout la sente.

Sur la mise à prix de 20 fr.

§ 2. — VENTE

Sur conversion de Saisie.

En exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de première instance d'Etampes, le douze janvier mil huit cent soixante-quinze, enregistré;

Aux requête, poursuite et diligence de MM. PIAULT et LENOIR, sus-nommés;

Ayant pour avoué constitué M^e Bouvard;

En présence, ou eux dûment appelés, de M. Jacques-Denis Dorge, boucher, et madame Désirée Petit, son épouse, demeurant ensemble à Saint-Père, commune de Méréville, M. Dorge tant en son nom personnel que pour assister et autoriser son épouse;

Ayant pour avoué M^e Breuil;

De: Premièrement. — **L'usufruit de**

Premier lot.

La MAISON désignée ci-dessus, sous le premier lot de la vente sur licitation.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Deuxième lot.

Vingt-sept ares trente cinq centiares de terre, désignés sous le deuxième lot de la vente sur licitation.

Sur la mise à prix de 10 fr.

Troisième lot.

Huit ares vingt centiares de pré-ormaille;

Plus les un are soixante-dix centiares de pré-anaie, désignés sous le troisième lot de la vente sur licitation.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Deuxièmement. — La toute propriété de

Quatrième lot.

Deux ares quatre-vingt-dix centiares d'après le cadastre, section B, numéro 777, de terre, au terroir de Méréville, champier des Galatres; tenant d'un long Mulard et Gibier Lesage, d'autre long et d'un bout Jean Durand, et d'autre bout Léon Boivin.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Cinquième lot.

Neuf ares vingt centiares d'après le cadastre, section B, numéro 1473, de terre, même terroir, champier des Morts; tenant d'un long la veuve Bauvillard aîné, d'autre long Désiré Breton, d'un bout le chemin des Morts, et d'autre bout la veuve Denis Delacour.

Sur la mise à prix de 45 fr.

Sixième lot.

Quatorze ares quarante centiares d'après le cadastre, section B, numéro 88, de terre, même terroir, champier de la Vallée-du-Château; tenant d'un long l'acquéreur de M. Beleys, d'autre long M. Bigot, d'un bout M. Sallier-Bonneau, et d'autre bout le vieux chemin de Monnerville.

Sur la mise à prix de 30 fr.

Un are soixante-quinze centiares d'après le cadastre, section D, numéro 2697, de pré anaie, même terroir, lieu dit les Prés-de-Gorge-Fontaine; tenant d'un long Poincloux-Ruzé, d'autre long Alfred Laumonier, d'un bout l'un des enfants Dujat, et d'autre bout la seconde parcelle du troisième lot de l'usufruit.

Sur la mise à prix de 40 fr.

§ 3. — VENTE MOBILIÈRE

De Matériaux de démolition.

En exécution du jugement de licitation sus-énoncé; Aux requête, poursuite et diligence de MM. PIAULT et LENOIR, ci-dessus nommés;

Ayant pour avoué constitué M^e Bouvard;

En présence des sieur Dorge père et mère et des enfants Dorge;

Ayant pour avoué M^e Breuil;

Et encore, en tant que de besoin, en présence de M. Dorge, subrogé-tuteur de la mineure Goussot.

Les Matériaux de construction provenant d'un bâtiment à démolir.

Ce bâtiment est tout nouvellement construit et situé dans le jardin de la maison ci-dessus désignée; il est couvert en tuiles et comprend grange et maison d'habitation.

Sur la mise à prix de 50 fr.

S'adresser, pour les renseignements:

A Etampes,

En l'étude de M^e BOUVARD, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5;

En celle de M^e BREUIL, avoué présent à la vente, rue Saint-Jacques, numéro 50;

A Méréville,

En l'étude de M^e RAVAU, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriétés;

Et sur les lieux pour visiter les immeubles.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le cinq mars mil huit cent soixante-quinze.

Signé, **BOUVARD.**

Ensuite est écrit: Enregistré à Etampes, le six mars mil huit cent soixante-quinze, folio 129 verso, case 6. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé, **DELZANGLES.**

AVIS D'OPPOSITION.

Suivant acte reçu par M^es Sergent et Buisson, notaires à Milly, le trois mars mil huit cent soixante-quinze, madame Marie-Aimée-Caroline BARBE, propriétaire, demeurant à Milly, veuve de M. Louis-Victor GATINOT, a vendu à M. Etienne-Ferdinand BAUDIN, pharmacien, demeurant à Milly, le Fonds de Pharmacie-Droguerie que M. Gatnot, défunt, exploitait à Milly, et que madame Gatnot a continué à gérer depuis le décès de son mari.

Cette vente a été faite moyennant un prix payé comptant.

Les oppositions seront reçues à Milly, au domicile de M. Baudin, acquéreur.

Etude de M^e ROBERT DE LA MARCHE, Notaire à Orléans.

Les parents de M. LOUIS GUILLE ou GUY, originaire de Houdan ou de Dourdan (Seine-et-Oise), décédé à Orléans, sont priés de se faire connaître audit M^e Robert de la Marche, qui est chargé de leur remettre un legs.

Etude de M^e CHENU, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n^o 100.

VENTE

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

En l'audience des Criées du Tribunal civil de première instance, Séant à Etampes,

Au Palais de Justice de ladite ville,

D'UNE

MAISON

Servant d'Auberge,

Ayant pour enseigne

AU DUC D'ORLÉANS

Sise à Etampes, place du Petit-Marché-Notre-Dame, et carrefour de l'Impasse-aux-Chats,

Avec

COUR ET DEUX ÉCURIES,

ET DE TROIS

PIÈCES DE TERRE

Sises au terroir d'Etampes,

EN QUATRE LOTS.

Le tout appartenant à la dame MATHIEU-LIMET, aubergiste à La Ferté-Alais.

L'adjudication aura lieu le **Mardi 9 Mars**

mil huit cent soixante-quinze,

Heure de midi.

Mise à prix de la Maison... **3.500 fr.**

Mises à prix des Terres... **250 fr.**

S'adresser pour les renseignements:

A Etampes,

A M^e CHENU, avoué poursuivant, rue Saint-Jacques, numéro 100;

A M^e BOUVARD, avoué présent, rue Saint-Jacques, numéro 5;

Au Greffe du Tribunal, où est déposé le cahier des charges.

Etude de M^e THORAU, notaire à Vendôme.

FERME DE POULINE

A AFFERMER

Pour le 1^{er} Mai 1876.

Cette Ferme, située commune de Villerable, Puisseau, Nourray et Marçilly, canton et arrondissement de Vendôme (Loir-et-Cher), consiste dans:

1 ^o Bâtimens et dépendances.....	97 ^a 90 ^c
2 ^o Terres labourables et pâtures.....	312 ^b 32 01
3 ^o Prés.....	44 61 02
4 ^o Et bois Taillis.....	52 30
Total.....	328 ^b 43 ^a 23 ^c

On pourra diviser en deux fermes au gré des amateurs.

S'adresser, pour tous renseignements:

Audit M^e THORAU, notaire. 6-4

Etude de M^e ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

A VENDRE

Aux enchères publiques,

Par suite du départ de M^e FOUQUER,

A PIERRE-BROU, COMMUNE D'ÉTRÉCHY,

Le Dimanche 14 Mars 1875, à une heure,

Par le ministère de M^e ROBERT,

Commissaire-priseur à Etampes.

Un bon Billard et ses accessoires, un Piano droit, deux Armoires, une Commode en noyer et Tables de cuisine.

Un Tombereau, une Tapissière à deux roues, une Charrue et une Herse neuves, un Cric, Brouettes, Echelles, Niche à chien et Instruments de jardinier.

Grands et beaux Orangers, et une grande quantité d'Arbustes et Fleurs en caisses et en pots.

Et autres objets.

Crédit aux personnes solvables.

A VENDRE

UNE

MAISON

Rue du Sablon, n^o 10,

Comprenant, au rez-de-chaussée, deux chambres à feu, greniers au-dessus, cour close de murs.

S'adresser à M. BERRURIER, huissier à Etampes.

A CÉDER

DANS LA VILLE D'ÉTAMPES,

MAISON DE COMMERCE

DE

ROUENNERIE, MERCERIE, BONNETERIE ET LINGERIE

S'adresser à M. LEBRET, rue St-Jacques, 9. 2-1



GOUVERNEMENT DU PÉROU

DREYFUS FRÈRES & C^o

DE PARIS

21, BOULEVARD HAUSSMANN.

Seuls Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU

Loi du

11 Novembre

1869

et du

GUANO DISSOUS

du PÉROU

Convention

du 15 Avril

1874

DEPOTS EN FRANCE
Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAN,
Brest, chez M. E. VINCENT.
Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^o.
Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS.
Dunkerque, chez MM. C. BOURDON et C^o.
Havre, chez M. E. FICQUEL.
Landerneau, chez M. E. VINCENT.
La Rochelle, MM. d'ORBIGNY et FAUSTIN fils.
Lyon, chez M. Marc GULLIARD.
Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^o.
Melun, chez M. LE BARRE.
Nantes, chez MM. A. JAMONT et HUARD.
Paris, chez M. A. MORENOU-DUPIN.
St-Nazaire, chez MM. A. JAMONT et HUARD.

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

DEFOUR, Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90	Grand Dictionnaire de la langue française, par Littré, 4 vol. in-40. 100
— Grande carte de France, montée sur toile en rouleau pour bureaux. 25	Relié. 125
MICHELET (J.). Histoire de France et de la Révolution, 23 vol. in-80. 138	Grand Dictionnaire d'histoire naturelle, par d'Orbigny, nouvelle édition considérablement augmentée, 25 vol. et 300 pl. color. en 3 vol. 400
DARSTET, grand prix Gobert en 1867 et 1868. Nouvelle Histoire de France, 8 forts volumes in-80. 72	Arts complets, par Hugarud-Maugé, 4 vol. in-40, chromo. 600
Histoire de France populaire et contemporaine, avec les légendes historiques, par M. Duruy, 8 volumes illustrés. 50	Arts pour tous, par C. Sauvageot, 12 vol. cartonnés. 300
Histoire de la Révolution française, par Lacretelle, 8 vol. in-80. 40	Décoration et armoiries, par Liénard, 125 planches. 125
Histoire des Français, par Lavallée. Magnifique édition de bibliothèque, 6 vol. in-80. 48	Culture générale appliquée aux arts et à l'industrie, par Barret, 7 vol. in-80. 350
— Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 volumes in-80, gravures sur acier et coloriées, broché. 80	PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale analytique, industrielle et agricole, 7 vol. in-80. 120
La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis. 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90	BALZAC. Saule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères, 24 vol. in-80. 180
La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-folio. 200	Panthéon des illustrations françaises au XIX ^e siècle. Chaque volume relié, doré, se vend séparément. Le volume se compose de 40 portraits, biographies et autographies. 100
LAROUSSE, Grand Dictionnaire universel du XIX ^e siècle, 15 volumes. 600	Don Quichotte. Grandes illustrations de G. Doré, 302 planches, 2 vol. gr. in-folio. 150
Dictionnaire de la conversation, 16 volumes grand in-80. 200	DANTE. Enfer, 1 vol. illustré par G. Doré, 100
Dictionnaire français illustré, par Dupinoy de Yorepierre, 4 vol. in-40, avec 20,000 gravures. Prix, broché, 85 fr., et relié en 2 vol. 100	— Purgatoire et Paradis, 1 vol. in-folio, 60 planches. 100
	Les jardins. Splendide édition Mame, 1 vol. in-folio. Grand prix de l'Exposition. 100
	Les grandes usines, par Turgau, 10 vol. in-40, avec gravures. 120

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris: Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Opéras-Comiques et Opérettes, Morceaux détachés d'Opéras, Musique vocale, Musique d'ensemble, Musique pour tous les instruments; Musique religieuse, Musique militaire, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc.

Envoi franco des Catalogues

Comprenant les grands Ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
27 Février 1875.	fr. c.	5 Mars 1875.	fr. c.	27 Février 1875.	fr. c.
Froment, 1 ^{re} q.....	18 74	Blé-froment.....	48 00	Blé étié.....	18 50
Froment, 2 ^e q.....	17 58	Blé-boulanger.....	45 34	Blé marchand.....	17 50
Méteil, 1 ^{re} q.....	14 70	Méteil.....	44 67	Blé champart.....	16 25
Méteil, 2 ^e q.....	13 45	Seigle nouv.....	11 67	Méteil moyen.....	15 25
Seigle.....	14 52	Orge.....	12 34	Méteil.....	13 75
Escourgeon.....	11 76	Escourgeon.....	11 34	Seigle.....	12 50
Orge.....	11 86	Avoine.....	11 34	Orge.....	12 25
Avoine.....	9 63			Avoine.....	11 40

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 27 Février au 5 Mars 1875.

DÉNOMINATION.	Samedi 27	Lundi 1 ^{er}	Mardi 2	Mercredi 3	Jeudi 4	Vendredi 5
Rente 5 0/0.....	101 95	102 40	102 75	102 90	102 50	102 80
— 4 1/2 0/0.....	94 50	94 50	95 50	96 00	96 50	96 25
— 3 0/0.....	64 60	64 85	65 50	65 30	65 25	65 10

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné.
Etampes, le 6 Mars 1875.

Fu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes.
Etampes, le 6 Mars 1875.

Enregistré pour l'annonce n^o Folio
Reçu franc et centimes, décimes compris.
A Etampes, le 1875.